

Initiatives ministérielles

géants américains, c'est-à-dire GT&E et AT&T, qui lutteront pour obtenir le contrôle du Canada, ce qui, en fin de compte, ne saurait qu'avantager le Canada.

Quelles absurdités! Si ces gens étaient des Canadiens et s'intéressaient tant soi peu à notre pays, ils s'efforceraient de mettre fin à un tel phénomène et d'extirper cette tumeur cancéreuse que constitue la propriété étrangère au Canada.

Je considère que la déclaration du ministre à la Chambre est absolument offensante lorsqu'il affirme que nous pourrions céder davantage de nos entreprises aux Américains. C'est tout à fait faux et son parti sera cloué au pilori pour cela.

Je tiens à féliciter mon collègue pour avoir présenté ces amendements qui soulèvent des questions essentielles. L'une a trait à la protection de l'emploi au Canada, dont le ministre et le gouvernement conservateurs refusent de reconnaître la pertinence, estimant que l'emploi doit être sacrifié aux forces du marché, à la privatisation, à la déréglementation et aux accords commerciaux, qu'on pourra toujours avoir une relance sans emplois puisqu'il y aura une relance de toute façon, qu'on peut se débarrasser des emplois des Canadiens. Le ministre l'a dit à la Chambre, et je trouve cela dégoûtant.

Il est regrettable de voir le gouvernement conservateur en train de vendre le pays aux États-Unis, de le sacrifier aux accords commerciaux, à l'Accord de libre-échange canado-américain, à l'Accord de libre-échange nord-américain. Toute la stratégie sous-jacente à la privatisation et à la déréglementation vise à créer un environnement propice à l'apparition d'une union économique avec les États-Unis; un environnement où le Canada deviendra un autre Porto Rico, où les sociétés américaines domineront les transports, les communications, le secteur de la fabrication et celui des services.

Il est regrettable que l'autre parti d'opposition à la Chambre ne déclare pas clairement qu'il inverserait la tendance et ne suivrait pas dans la foulée de l'ancien gouvernement libéral, en étendant encore le contrôle étranger au Canada. Il est regrettable qu'il ne déclare pas qu'il annulerait ces accords commerciaux, qu'il ne les mettrait pas en oeuvre malgré les mesures adoptées par le gouvernement conservateur à la Chambre; et qu'il

mettrait un frein à la privatisation et à la déréglementation qui ont causé tellement de tort au Canada.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, il s'agit là d'un article extrêmement intéressant et c'est probablement la clé pour nous permettre de connaître la nature du secteur des télécommunications à l'avenir.

Il s'agit en l'occurrence de l'article portant sur la politique canadienne de télécommunication et ses objectifs. Il est intéressant de noter qu'on précise notamment que «la présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes.» On ajoute que «la politique canadienne de télécommunication vise à favoriser le développement ordonné des télécommunications partout au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure sociale et économique du Canada et de ses régions.»

Ce qui est intéressant, c'est que dans les neuf alinéas allant de a) à i) de l'article 7, on précise toute la structure en question.

Le ministre et le gouvernement ont oublié de se pencher notamment sur toute la question de la technologie et de la téléphonie dans ses aspects les plus larges. Lorsqu'il est intervenu ici tout à l'heure et même au comité, à de nombreuses reprises, il a précisé très clairement qu'à son avis, on soulevait une question spéciale à ce sujet.

Tous ceux qui veulent en savoir plus à ce sujet peuvent lire le hansard et se pencher alors sur toute la question du chevauchement des compétences avec les provinces. Le ministre a expliqué que, selon lui, la souveraineté et l'identité canadiennes subsumaient la culture et qu'il était donc inutile de faire figurer la culture dans le projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): J'adore écouter la députée et il lui restera sept minutes lorsque nous reprendrons le débat sur cette question à la Chambre.

Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.